

**ARRETE**

**n° 2018-150**



Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohenna, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saïses  
La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montaille, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognain, Sainte-Hélène-sur-Isère  
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthouy, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

**OBJET : Délégations de fonctions à Madame Christiane DETRAZ de la présidence de la Commission d'Appel d'offres du 03 décembre 2018**

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégations de fonctions,

Vu le procès-verbal en date du 5 janvier 2017 portant sur l'élection des Vice-Présidents, et notamment l'installation de Madame Christiane DETRAZ, en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente,

Vu la délibération n°9 du 5 janvier 2017 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Franck LOMBARD, Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère décide, compte tenu de son absence le lundi 03 décembre 2018 à 10h45, de déléguer à Madame Christiane DETRAZ, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, la présidence de la Commission d'appel d'offres qui aura lieu le 03 décembre 2018 à 10h45.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, transmis au représentant de l'Etat, publié au recueil des actes administratifs, affiché et notifié à l'intéressé.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Albertville, le 27 novembre 2018  
Le Président,  
Franck LOMBARD

